

QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31^e jour de chômage continu.

Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

Indemnité annuelle
REGIME DE BASE

Classe	Montant
1	15 216 €
2	30 432 €
3	45 648 €
4	60 864 €
5	76 080 €
6	91 296 €

Indemnité annuelle maximum
REGIME COMPLET
« base + complémentaire »

Classe	Montant	
1	-	15 216 €
	A	19 020 €
	B	22 824 €
2	-	30 432 €
	A	34 236 €
	B	38 040 €
	C	41 844 €
	D	45 648 €
3	E	49 452 €
	B	53 256 €
	C	57 060 €
	D	60 864 €
	E	64 668 €
	F	68 472 €
4	G	72 276 €
	H	76 080 €
	E	79 884 €
	F	83 688 €
5	G	87 492 €
	H	91 296 €
	H	106 512 €
6	H	121 728 €

Vos interlocuteurs :



SERVICES GSC
4 - 8, Cours Michelet
92082 La Défense Cedex
Tél : 01 70 96 75 00
Fax : 01 70 96 75 40
e-mail : gscaffiliations@gan.fr

**GARANTIE SOCIALE
DES CHEFS ET DIRIGEANTS
D'ENTREPRISE**



Barème 2015

1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1

POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL HORS DIVIDENDES 2014 :

de	à	Classe
19 020 €	38 039 €	1
38 040 €	76 079 €	2
76 080 €	114 119 €	3
114 120 €	152 159 €	4
152 160 €	190 199 €	5
à partir de	190 200 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2014 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

Si ce chiffre lu est inférieur à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ③. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si le chiffre lu est supérieur à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, à l'aide du formulaire ③, déclarez votre revenu 2014 et indiquez la classe à souscrire.
- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous évalué malgré un revenu 2014 supérieur : pas de mise à jour nécessaire. Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

2

Cotisation annuelle 2015
selon l'option de
durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	871 €	1 306 €	1 959 €
2	1 741 €	2 612 €	3 918 €
3	2 612 €	3 918 €	5 877 €
4	3 483 €	5 224 €	7 837 €
5	4 354 €	6 531 €	9 796 €
6	5 224 €	7 837 €	11 755 €

Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : utilisez le formulaire DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant votre revenu net fiscal professionnel hors dividendes 2014.

3

